

GESTES PROFESSIONNELS SPÉCIFIQUES À L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**Guide de gestion à l'attention
des personnels enseignants et
des chefs d'établissement**

GUIDE DE GESTION À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENT

Établi suite à un groupe de travail académique réunissant les représentants des organisations syndicales des personnels et enseignants d'EPS et chefs d'établissement, l'inspection pédagogique régionale EPS et les DSDEN.

Sommaire

QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION.....	3
STATUT DES CORPS ET RELATIONS SPECIFIQUES À L'EPS	3
LES ADOLESCENTS.....	3
L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	3
CONSÉQUENCES POUR ANTICIPER, ÉVITER, RÉGLER LES ÉVENTUELS INCIDENTS CRITIQUES.....	4
RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS d'EPS et des chefs d'Etablissement.....	5
ANTICIPER.....	5
ÉVITER	7
RÉGLER	8
ANNEXE	9

Références institutionnelles :

- ⇒ [Circulaire n°2004-138 du 13/07/2004](#)
- ⇒ [Guide d'accompagnement des agents de l'éducation nationale visées par un dépôt de plainte du 15/09/2019](#)
- ⇒ [Guide d'accompagnement en cas d'incivilités ou d'agression dans le cadre de vos fonctions du 15/09/2019](#)
- ⇒ [Informations UNSS](#)



« Madame, vous n'avez pas le droit de rentrer dans les vestiaires ! »

« Monsieur, vous n'avez pas le droit de me toucher ! »

« Madame, je n'irai pas à la piscine ! »

Certains gestes professionnels dans le cadre des enseignements de l'EPS et de l'association sportive amènent parfois ce type de réactions chez les élèves. Ce guide tente de répondre à l'émergence d'interrogations, voire d'inquiétudes manifestées par les enseignantes et enseignants de la discipline ou les cheffes et chefs d'établissement. Pour prévenir les mises en cause éventuelles, il a vocation à souligner **la singularité des gestes professionnels en EPS et la nécessité de les rendre explicites et compréhensibles par tous (élèves, familles, enseignants, personnels d'encadrements) pour réduire les interprétations et les risques d'ambiguïté**. Il propose quelques modalités permettant d'anticiper, d'éviter et de régler les éventuelles situations critiques liées à cette problématique.

Il convient ici de préciser que ce guide s'appuie sur des références institutionnelles. Sans s'y substituer, il a vocation à expliciter, sécuriser, faire partager les pratiques contextualisées ayant trait à l'enseignement de l'EPS dans un EPLE par l'ensemble de la communauté éducative : enseignement obligatoire, association sportive, Sections sportives scolaires, sport étude, sorties scolaires ...

Il faut toutefois préciser que les faits connus des services ne conduisent que très rarement à des affaires traitées sur le plan juridique. Néanmoins les mises en cause apparaissent désormais comme une réalité qu'il convient de prendre en compte par l'ensemble des acteurs dans l'exercice de leur métier.

QUELQUES CLÉS DE COMPRÉHENSION

STATUT DES CORPS ET RELATIONS SPECIFIQUES À L'EPS

Dans les faits, c'est lorsque le **statut institutionnel des corps**, enseignants comme élèves, n'est pas clairement perçu, représenté, conçu, voire discuté, que des biais peuvent apparaître. De même, le **dépassement** de ces statuts, par personnalisation excessive, individualisation, « amicalisation » voire séduction, peut parvenir aux mêmes effets délétères.

Il découle de ces statuts des implications en termes de sécurité, de considération, de respect des différences, de réserve, voire d'interdits moraux.

Leur potentiel dépassement relève de ce qui personnalise les relations, avec tout ce que cela comporte de subjectivité, voire d'intersubjectivité. C'est dans ces conditions que les risques d'incidents critiques émergent. Il importe que les professeurs apprennent à exercer une certaine réflexivité sur ces aspects des relations spécifiques à l'EPS.

Le corps est un enjeu d'identité et un lieu de profonds changements que l'adolescent doit intégrer. Le corps devient parfois un terrain d'affrontement dans lequel s'opposent des sentiments (peur, angoisse, séduction, besoin de sociabilité) et des manifestations contradictoires, témoins des transformations en cours et de leur nécessaire intégration.

Dans cette période clé de l'adolescence, aux retentissements affectifs intenses, les interactions corporelles peuvent prendre un sens inédit, source de malentendus : l'exposition fragilisante par le sentiment de jugement perçu, la recherche de signes de séduction (le regard et le toucher sont alors surinvestis), la mise à distance des adultes ou la recherche d'un rapprochement par mécanisme de projection.

Tout geste professionnel peut alors dans ce contexte prendre une toute autre signification que celle pour lequel il s'effectue.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Si l'éducation physique et sportive (EPS) est une discipline à part entière des programmes d'enseignement, elle est aussi singulière par le fait qu'elle est une **discipline de mise en jeu des corps** (comme aucune autre).

Dans les contextes des différentes activités physiques, sportives et artistiques, les corps sont mis en action, ils bougent, se meuvent sous le regard des uns et des autres, essaient, interagissent, réussissent, échouent. Leurs états, les sentiments qu'ils portent, les signes de présence, d'évitement, les préoccupations, les interrogations, le bien-être, la répulsion, l'intérêt – le désintérêt, etc. sont perceptibles et lisibles. C'est d'ailleurs sur cette interprétation des dimensions motrices, méthodologiques, relationnelles, que les professeurs définissent les besoins des élèves, adaptent leurs contenus, précisent leurs paroles, et différencient leurs interventions.

Ainsi, l'EPS possède des particularités qu'il convient de considérer :

- ⇒ Elle mobilise chaque élève dans sa totalité, et spécifiquement dans sa corporalité. L'élève évolue dans des environnements variés et spécifiques (piscines, mur d'escalade, salle de gymnastique...) grâce à la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques multiples.
- ⇒ Ces APSA engagent l'activité des élèves dans une perspective d'apprentissage. Elles sollicitent l'élève sur des composantes physiques, biomécaniques, physiologiques, affectives, cognitives et sécuritaires.
- ⇒ Les enseignants d'EPS sont placés dans une double perspective pédagogique ET sécuritaire impliquant :
 - un principe de sécurité, physique, sociale, mentale et affective permanent ;
 - de multiples registres d'interactions (verbales, démonstration, observations, manipulation) ;
 - une forme d'autonomie relative et contrôlée (éloignement, prise de décision) ;

- des temps spécifiques à la leçon d'EPS et à l'association sportive que l'enseignant doit anticiper et gérer (vestiaires, transports, installations extérieures à l'établissement, structuration de la leçon).

Au-delà de la pratique au sein de la leçon, l'EPS est aussi le temps où les élèves fréquentent des lieux différents qui ne sont pas réservés à un usage strictement scolaire : moyens et temps de déplacement, vestiaires, stades au cœur d'un environnement, gymnases, piscines. Ces temps ou lieux spécifiques peuvent être source d'incompréhensions ou de remises en cause relatives aux règles et au fonctionnement de l'école.

Si cet éclaircissement concernant l'EPS peut paraître complexe, elle n'en représente pas moins une réalité à laquelle les élèves et les enseignants sont confrontés. Il en découle que les contextes pédagogiques peuvent receler des facteurs d'incompréhensions, d'interprétations erronées, de malentendus, de suspicions, et parfois aboutir à des incidents critiques.

CONSÉQUENCES POUR ANTICIPER, ÉVITER, RÉGLER LES ÉVENTUELS INCIDENTS CRITIQUES

L'enseignement de l'EPS suppose un travail nécessaire et continu de présentation, d'explicitation des gestes professionnels en début d'année ou de séquence, de régulations auprès des élèves aussi simples et claires que possible, de façon à garantir au mieux leur compréhension, à leur permettre d'affiner leurs représentations, d'exprimer leurs questions, leurs satisfactions comme leurs éventuelles craintes.

De façon plus précise, il peut arriver que se produisent des contacts corporels entre élèves, mais aussi entre professeur(e) et élève(s). Ils peuvent être implicitement acceptés, tolérés, interrogés, travaillés, critiqués, refusés. Cependant, lorsqu'ils restent implicites, ils sont exposés à l'interprétation, peuvent être perçus comme ambigus, voire chargés de suspicion, base potentielle de rumeur.

Il réside alors un risque de mise en cause qui, justifiée ou non, peut causer des dommages, entraîner parfois des procédures administratives ou judiciaires.

Aussi, il importe de ne pas négliger cet aspect de la mise en œuvre de l'EPS et de rendre le plus explicite et partagé possible les procédures et protocoles mis en œuvre.

Le travail collectif protège et donne du sens aux décisions prises par l'enseignant. Travailler sur les gestes de métier commun évite de renvoyer les actions à la personne de l'enseignant, ses émotions, son arbitraire.

Les propos suivants visent à accompagner les enseignants, les personnels et les chefs d'établissement de façon à anticiper, éviter, régler les situations potentiellement ou réellement critiques.

1- La spécificité de l'EPS dans les rapports au corps :

► Communiquer avec la communauté éducative sur la spécificité de l'EPS

En s'appuyant sur la CIRCULAIRE N° 2004-138 DU 13-7-2004 (Sécurité EPS et sport scolaire) qui indique les diligences normales des enseignants d'EPS :

« En EPS les contacts corporels (entre les élèves) et l'enseignant (e) sont une constante. Ils ont pu donner lieu à des interprétations conduisant à des mises en cause de certains professeurs, alors qu'ils résultent le plus souvent d'actes d'intervention directe de l'enseignant (e) envers un ou des élèves en vue d'assurer leur sécurité ou la réussite de leur apprentissage... Ces contacts sont nécessaires et sont explicables par la mise en jeu de sa responsabilité en cas d'accident. En effet, ne pas apporter une aide ou une parade pourrait constituer une défaillance dans l'intervention pédagogique et donner lieu à un dommage corporel important. »

► Possibilité d'ajouter des paragraphes au règlement intérieur de l'établissement

Nommé par exemple « Spécificité de l'enseignement de l'EPS » et mentionnant les particularités de cet enseignement :

- **Contact professeur/élève en EPS** : (proposition à rajouter au RI) : *« Une observation fine de la motricité ainsi que des contacts physiques entre l'enseignant (e) et les élèves peuvent s'imposer du fait de la nature même des activités pratiquées et de l'intervention pédagogique. Ces gestes professionnels renvoient à des exigences sécuritaires indispensables. Ils renvoient aussi à des actions à finalités pédagogiques comme les aides, les parades les démonstrations en lien avec la recherche de l'efficacité et de la qualité des apprentissages »*
- L'enseignant (e) est responsable de ses élèves en tout lieu et à tout moment du cours, de la prise en charge à la libération du cours. En cela il doit être en mesure **d'entrer dans un vestiaire en cas de dérives.**

Au niveau de la surveillance des vestiaires, il semble nécessaire de porter à la connaissance de tous, les indicateurs susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (e) : temps passé pour déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...

Trois principes peuvent être définis, rappelés et portés à la connaissance de l'ensemble de la communauté scolaire :

1. Principe de responsabilité : il s'applique à la totalité du temps de prise en charge des élèves, en particulier dans le cadre de l'emploi du temps. Y compris dans les vestiaires et les sanitaires-douches.
2. Principe d'information de la procédure : les modalités qui doivent accompagner ces diverses interventions dictées par la responsabilité de l'enseignant (e) d'EPS doivent être explicitées, comprises et connues des élèves et des familles.
3. Principe de l'avertissement : l'intervention de l'enseignant (e) ne doit pas se réaliser de manière inopinée. Elle s'inscrit dans le cadre d'une procédure

établie et connue de tous. Si elle s'avère nécessaire, l'intervention physique sera précédée d'une annonce afin d'éviter toute surprise. Si l'intervention s'avère délicate, il sera conseillé de solliciter l'aide d'un(e) autre adulte.

Exemple de proposition à rajouter dans le RI : « pour assurer la sécurité et la discipline dans les vestiaires avant ou après le cours d'EPS, les enseignants d'EPS peuvent intervenir en y entrant après s'être annoncés. Les élèves ayant contrevenu aux consignes préalablement données pourront être sanctionnés. »

2- Envisager, partager, communiquer un protocole local des soins et urgences en cas d'accident en EPS ou à l'AS (application du BO du 06/01/2000).

Cf Annexe page 11 (Exemple de protocole local soins et urgences)

Afin de prévenir tous types d'accident et/ ou d'incidents, nous vous conseillons d'harmoniser le protocole d'appel des secours dans votre établissement. Chaque situation nécessite d'être explicitée et précisée à l'ensemble de la communauté éducative.

Exemple : Qui appeler lors d'un accident en AS le mercredi après-midi alors que l'établissement est fermé ? Le numéro de téléphone du chef d'établissement est-il connu de tous les animateurs ?

L'intérêt de ce protocole (voir exemple dans l'annexe page 11) est que chaque personnel sache exactement ce qu'il a à faire en cas d'accident, qu'il soit titulaire du poste ou enseignant remplaçant pour 15 jours.

Pistes de réflexion pour « ANTICIPER » en EPLE

Anticiper	
Equipe EPS	✓ Echanger collectivement pour définir et donner sens à des procédures communes : faire figurer dans les projets EPS /AS ✓ Informer le/ la Chef d'établissement sur les mises en œuvre retenues dans l'établissement (EPS et AS) ou les modifications souhaitées : RI etc ✓ Identifier les temps où l'information peut être diffusée (instance, accueil des familles ...) ✓ Elaborer et partager un protocole d'accueil en EPS au sein de l'EPLE à destination des TZR et contractuels ✓ Elaborer un protocole APPN et/ou sorties scolaires prenant en compte la dimension sécuritaire des activités
Enseignant	✓ Formaliser et communiquer les protocoles aux élèves aux différents temps pédagogiques (séquence, leçon, situation d'apprentissage...) en prévoir les modalités (documents, cahier de texte de la classe, consignes...) ✓ S'assurer de la bonne compréhension des protocoles et consignes ✓ Alerter et partager tout incident ou comportement (même bénin) susceptible d'engendrer un conflit ou procédure
Élèves et familles	✓ Connaître et intégrer les protocoles et les cadres éducatifs ✓ Communiquer ses questionnements ou inquiétudes dans les espaces dédiés (infirmerie, pp, vie scolaire ...)
Établissement	✓ Ajouts éventuels au règlement intérieur
Chef d'établissement Équipe pédagogique	✓ Rencontrer l'équipe EPS (enseignants, activités, lieux...) ✓ Collaborer et/ou mettre à jour ou à la mise à jour à la formalisation des règlements et des protocoles en équipe (CHS, vie scolaire, infirmière...) ✓ Diffuser et appliquer ces protocoles de façon partagée au sein de l'établissement (vie scolaire, pôle santé et social) ✓ Identifier avec l'équipe les temps de partage possibles avec la communauté éducative (accueil de rentrée...)

EVITER

Il existe différents types de gestes et contacts possibles en EPS durant les cours (EPS obligatoire) ou les temps d'Association sportive / UNSS :

- **Gestes liés à l'ergonomie:** gérer les espaces tels que les vestiaires, la piscine, les déplacements...
- **Gestes sécuritaires :** assurer la sécurité objective des élèves dans les APPN, la gymnastique, les sports de combat, le déroulé des leçons ...

- **Gestes pédagogiques** : démontrer, faciliter, parer, observer...
- **Gestes empathiques** : encourager, valoriser, rassurer, ...

Il convient ici de distinguer les situations critiques pouvant être anticipées et les situations d'urgence, qui impliquent soit une intervention immédiate, soit la consignation des faits, y compris dans le but de nourrir un retour d'expérience toujours bénéfique.

La conjugaison de ces dimensions invite à accorder une place importante à l'accueil et à la compréhension de ces gestes professionnels par les élèves. La prise en compte de leurs représentations et leurs ressentis se concrétisent dans la possibilité pour un élève d'exercer sa parole au sein de la leçon d'EPS. **Faire réfléchir et verbaliser les élèves sur le vécu du cours sont des gestes professionnels de nature à désamorcer nombre de situations critiques.**

Visée des gestes professionnels	Situations critiques	Gestes professionnels
Cadre éducatif et ergonomie	Les vestiaires La piscine Les interactions sociales	Porter à la connaissance de tous les élèves les indicateurs susceptibles d'entraîner l'intervention de l'enseignant (temps passé pour déshabillage et l'habillage, le bruit, les incidents, ...) Ex : pour des raisons de surveillance effective, intervenir dans les vestiaires en respectant un protocole et un avertissement préalable afin de préserver l'intimité des élèves
Sécurité	Les activités à risque objectif	Préciser le sens d'un geste professionnel à voix haute, même pour un seul élève (équipement en escalade, parade,...)
Apprentissages	La démonstration La facilitation des gestes par guidage tactile	Envisager les démonstrations avec des élèves volontaires, notamment lorsque qu'elles nécessitent des contacts corporels. L'intervention tactile sur un élève (prise de pouls, geste d'assurance,...) nécessite de prévenir l'élève et lui demander son consentement.
Empathie et renforcement	Les gestes d'encouragements Les gestes de valorisation Les gestes pour rassurer Les gestes d'autorité	Éviter une trop grande personnalisation de comportements et gestes professionnels qui pourraient être considérés comme inappropriés, superflus ou discriminants. Ne pas s'isoler en dehors de la classe avec un élève (présence d'un tiers à distance au besoin) Privilégier un traitement différé de la sanction ou de la punition
Des indicateurs d'alerte	Temps prolongé dans le vestiaire Agitations Refus de pratiquer Contestations Remarques et mots d'élèves, rumeurs	

Éviter	
Enseignant	Prévenir, décrire, expliciter, offrir des alternatives
Élèves	Alerter sur les interrogations, donner son consentement ou non
Établissement	Conduire un RETEX (retour d'expérience) en cas d'évènement
Chef d'établissement Équipe pédagogique	Réaliser un recueil de comptes-rendus et d'incidents critiques éventuels

REGLER

Dans la majorité des cas, les situations délicates peuvent être réglées à l'échelle de l'établissement dans le respect de certains principes.

- ⇒ La sensibilisation des chefs d'établissement aux gestes spécifiques de l'EPS permet d'éviter d'externaliser les conflits. Une gestion en interne peut, dans la plupart des cas, permettre un apaisement et une gestion définitive de la / des situations. A ce titre une attention particulière doit être portée au recueil de la parole et à l'alerte des services et des corps d'inspection.
- ⇒ Des guides d'accompagnement des personnels* proposent une formalisation des différentes étapes de l'accompagnement des agents soumis à un dépôt de plainte ou faisant l'objet de critiques virulentes. Ils rappellent les étapes clés dans la gestion de ce type de situation :
 - Signifier – consigner – étayer dans un rapport circonstancié (enseignant**, élèves, chef d'établissement) ;
 - Être accompagné par des personnes ressources (au sein ou hors de l'établissement) – échanger*** à propos de l'incident avec son autorité hiérarchique ;
 - Appliquer le principe du contradictoire entre tous les acteurs concernés ;
 - Demander éventuellement une protection fonctionnelle du fonctionnaire.
 - S'assurer d'une réhabilitation officielle en cas de non culpabilité.

Régler	
Enseignant	Consigner par écrit Partager, se faire aider, ne pas rester seul....
Élèves	Faire témoigner
Établissement	Comprendre - accompagner
Chef d'établissement Équipe pédagogique	Recueillir, échanger avec les personnels et les protagonistes, confronter, réaliser un RETEX

* Guide d'accompagnement des agents de l'éducation nationale visées par un dépôt de plainte du 15/09/2019

**Un rapport écrit doit être envoyé le plus rapidement possible par voie officielle : rapport papier déposé au secrétariat de l'établissement avec un double tamponné par l'administration « déposé le ... ». A minima, rédiger un mail depuis son adresse mail professionnelle.

***Ce moment d'échange sera l'occasion de redéfinir les gestes professionnels et de lever toutes ambiguïtés sur la posture professionnelle des enseignants d'EPS. Une séquence pourra être consacrée sur le ressenti des élèves en présence ou non des COPSY et infirmière.

Exemple de protocole

